



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 26  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.048/N

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY 2025 – 2027 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

#### SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

#### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN,  
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,  
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,  
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,  
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

#### POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,  
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,  
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,  
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,  
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/06/2025

**OBJET :**      **APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY 2025 – 2027 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Sécurité intérieure et notamment ses articles L. 512-4 à L. 512-7,

VU le Code la route,

VU le Code pénal,

VU le Code de la Santé publique,

VU la loi n°99-291 du 15 avril 1999 modifiée relatives aux police municipales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

VU les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance émises par le Comité interministériel de prévention de la délinquance,

CONSIDERANT les dispositions du Code de la Sécurité intérieure, lesquelles précisent la nécessité de conclure une convention de coordination des interventions de la Police municipales et les forces de sécurité de l'Etat, dès lors que le service la Police municipale est constitué d'au moins trois agents,

CONSIDERANT la constitution actuelle du service de la Police municipale de Brunoy, composée de 13 agents de police municipale et de 3 Agents de surveillance de la Voie publique (ASVP),

SEANCE DU 24/06/2025

**OBJET :** APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY 2025 – 2027 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention de coordination, celle-ci étant parvenue à échéance,

CONSIDERANT, au-delà du formalisme imposé de la convention de coordination, l'importance de nouer et de développer des liens étroits et efficaces entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police municipale,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les termes de la présente convention de coordination entre les forces de Sécurité de l'Etat et la Police municipale de Brunoy.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention ci-annexée, ainsi que l'ensemble des documents et actes s'y rapportant.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

SEANCE DU 24/06/2025

**OBJET :** APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY 2025 – 2027 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.048/N

Objet de l'acte : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES  
DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE BRUNOY 2025 - 2027  
- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Thème Préfecture : 6 - Libertes publiques et pouvoirs de police / 1 - Police municipale

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU\_DE\_24939\_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_24939\_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025